

Projet associatif ligue FFME AuRA

Table des matières

I - ACCUEILLIR FORMER ACCOMPAGNER DEVELOPPER	2
FORMER.....	2
ACCOMPAGNER	2
DEVELOPPER.....	2
II - PRESERVER DIVERSIFIER	4
III - VISER L'EXCELLENCE, PERFORMER	4
IV - RENOVER FEDERER.....	5
V - RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS	5
VI- COMMUNIQUER.....	6

I - ACCUEILLIR FORMER ACCOMPAGNER DEVELOPPER

Objectifs :

- 1- Mettre en place une équipe de bénévoles et de salariés afin d'assurer en permanence l'ensemble de ses missions ;
- 2- Quand le niveau de structuration le permet, constituer une équipe technique régionale ;
- 3- Orienter ses missions en direction et au service des clubs, en lien avec les comités territoriaux ;
- 4- Organiser la communication en direction des comités territoriaux, des clubs et des licenciés du territoire. Elle fait la promotion des actions fédérales à travers la publication d'un bulletin d'information et la gestion d'un site internet et de tout autre moyen de communication adapté.
Dans l'ensemble de ses actions de communication, elle respecte la charte graphique fédérale;
- 5- Organiser et coordonner les formations fédérales sur son territoire ;
- 6- Décliner et mettre en œuvre un plan régional d'équipements SAE en fonction des orientations de la fédération ;
- 7- Valoriser les parcours de bénévoles.

FORMER

Objectifs Opérationnels :

- Inscrire les actions de la Ligue dans des processus de formation diplômante à visée professionnelle (formation initiale et continue) ou non ;
- Formation et recyclage des officiels en escalade et en ski-alpinisme ;
- Formation des licenciés dans le cadre de stages loisir escalade (grandes voies, équipement, etc.), canyon et montagne (été et hiver) ;
- Inciter les salariés à participer aux réunions bimestrielles organisées par le département vie territoriale et aux actions collectives de formation proposées par la fédération qui concernent directement leurs missions.

ACCOMPAGNER

Objectifs opérationnels

- Accompagner, informer les clubs et les CT dans leurs démarches de demande de subvention au titre des projets sportifs fédéraux ;
- Être ligue pilote pour effectuer l'instruction et l'évaluation des dossiers PSF ;
- Accompagner les Comités Territoriaux dans le suivi et le pilotage des conventions falaises et leur évolution ;
- Aider les Comités Territoriaux à aller vers la numérisation des topos et à la diffusion des topos ;
- La Ligue met en place des conventions de coopération territoriales avec chacun des territoires selon une convention spécifique.

DEVELOPPER

Objectifs opérationnels

Structuration de la Ligue

Au 31 Août 2021, la Ligue est composée de 12 départements et d'une métropole, 10 CT et 23 983 licenciés.

- 1) Réaliser un plan de développement régional en lien avec le plan national ;
- 2) Promouvoir les nouveaux labels clubs dès leurs mises en place ;
- 3) Animer des conseils des présidents de Comités Territoriaux ;
- 4) Nombre de licenciés :
 2022 : 23071
 2021 : 19 539
 2020 : 24 500
- 5) Former dans toutes les activités ;
- 6) Diversifier des pratiques : organiser au moins un rassemblement annuel pour les clubs et licenciés (à thème ou multi activités). Divers rassemblements sont organisés chaque année comme la Symphon'Ice, la Doucy Cîmes, la Bauges y Cimes, la Mont Dore y Cime, la Jarrienne des Cimes.
- 7) Favoriser les échanges et les collaborations avec d'autres ligues ;
- 8) Prendre le contrat d'assurance spécifique Responsabilité Civile Prestataires de Services.

Équipements

- 1) Actualiser le schéma de cohérence des équipements SAE en fonction des orientations de la fédération et des spécificités de la région en incluant au moins une salle de niveau international avec chaque discipline ;
- 2) Mettre en œuvre le plan de développement SAE ;
- 3) Référent SAE et Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : Raphaël KERVELLA ;
- 4) La responsabilité de la contractualisation et de l'exécution des missions AMO est exclusivement du ressort de la FFME.
 - a) Tout projet de mission AMO sur le territoire de la ligue AURA fait l'objet d'une communication réciproque entre la LIGUE et la FFME dès que l'une des parties en a connaissance ;
 - b) Les missions AMO sur le territoire de la ligue AURA font l'objet d'une collaboration étroite entre la LIGUE et la FFME ;
 - c) Dans le cadre de cette collaboration, la FFME sollicite la LIGUE pour réaliser des prestations liées aux missions AMO contractées par la FFME dans la région Auvergne Rhône-Alpes ;
 - d) La FFME et la LIGUE conviennent ensemble des prestations sous-traitées par la FFME à la LIGUE et du planning des études ;
 - e) Les coûts à la journée appliqués par la LIGUE dans le cadre de prestations exécutées en sous-traitance pour le compte de la FFME sont définies de manière bilatérale entre les deux parties. La validation de ces coûts par les parties rendra caduque la grille tarifaire précédemment en vigueur.
 - f) Le règlement par la FFME des prestations réalisées par la LIGUE intervient sur facture.

Sécurité

- 1) La LIGUE dispose d'un plan de sécurité consultable sur son site internet ;
- 2) Actions phares « sécurité » à conduire au long de l'Olympiade :
 - a) Formations continues et recyclages des cadres ;
 - b) Accompagnement des clubs suite à des accidents ;
 - c) Désigner un correspondant sécurité dans chaque club ;
 - d) Communication via des affiches sécurité ;
 - e) Organisation de formations à destination des grimpeurs autonomes ;
 - f) Organisation d'une réunion annuelle sur le sujet ;
 - g) « Audit » de clubs volontaires sur l'organisation de la pratique en matière de sécurité.

II - PRESERVER DIVERSIFIER

Objectifs

- 1- Définir une stratégie régionale de développement des activités fédérales déclinée de la stratégie nationale ;
- 2- Soutenir les orientations de la fédération au niveau des sites naturels.

III - VISER L'EXCELLENCE, PERFORMER

En escalade et en ski-alpinisme pour les ligues concernées, objectifs :

- 1- Organiser les compétitions officielles à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champion régional et procède aux sélections correspondantes, ainsi que toute autre manifestation ou compétition prévue par les règlements sportifs ;
- 2- Développer un circuit régional de compétition
- 3- Organiser et animer les formations et les formations continues d'officiels de compétitions d'escalade et de ski-alpinisme selon les règlements nationaux de formation ;
- 4- Coordonner l'ensemble des compétitions jusqu'au niveau régional sur son territoire en lien avec les comités territoriaux et les clubs ;
- 5- Être en relation et collaborer avec les organismes déconcentrés des fédérations scolaires et universitaires ;
- 6- Participer à la structuration des filières d'accès au haut niveau selon le projet de performance fédéral (PPF)

Objectifs opérationnels

Compétitions régionales

- 1) Escalade : Un championnat régional dans chaque discipline et chaque catégorie et un circuit de coupe régionale d'escalade ;
- 2) Ski-alpinisme : Un championnat régional dans chaque discipline et chaque catégorie et un circuit de coupe régionale de ski-alpinisme ;
- 3) Piloter et gérer les calendriers sur l'ensemble du territoire ;
- 4) Propositions et appui pour des formules promotionnelles ;
- 5) Officiels de compétition : former et recycler les officiels nécessaires à la bonne organisation des compétitions d'escalade et des courses de ski-alpinisme.

Haut niveau escalade

Organiser la filière d'accès au haut niveau avec deux fondements :

- 1) Mettre en place une véritable politique d'animation du territoire, sur le plan de l'optimisation des équipements sportifs et de l'entraînement sportif ainsi que de la dynamique compétitive.
- 2) S'appuyer sur un réseau de clubs et de structures formant à la performance afin d'assurer une prise en charge quotidienne des sportifs. Cela permet ainsi d'augmenter les fréquences d'entraînement en comparaison des usages actuels que mettent en exergue les regroupements territoriaux. Ces regroupements sont certes intéressants d'un point de vue de la dynamique de groupe mais restent très insuffisants sur le plan des effets sur l'entraînement.

L'action de la Ligue est centrée sur les espoirs, c'est à dire les grimpeurs finalistes des Championnats de France jeunes ou ayant réalisé un podium en Coupe de France jeune pour les catégories minimales à juniors.

La Ligue :

- 1) Favorise et accompagne le développement d'une démarche sportive dès le plus jeune âge au sein des clubs ;

- 2) Permet des rencontres avec les meilleurs poussins et benjamins de la région en lien avec les Comités Territoriaux (dont l'action est centrée sur les 4/13 ans) ;
- 3) Accompagne les clubs performance du territoire dans l'organisation d'actions en faveur de l'accès au haut-niveau ;
- 4) Développe et accompagner des projets d'équipement de qualité dans les trois disciplines en adéquation avec le haut niveau (SAE de dimension internationale, agrès spécifiques) ;
- 5) Pilote le pôle espoir escalade de Voiron, y compris financièrement, dans le cadre défini par la DTN ;
- 6) S'appuie sur les compétences d'un entraîneur qualifié ;
- 7) Propose au DTN la validation des clubs et structures formateurs à la performance ;
- 8) Sélectionne, constitue et anime une équipe régionale d'escalade.

Haut niveau ski-alpinisme

Organiser la filière d'accès au haut niveau avec deux fondements :

- 1) Mettre en place une véritable politique d'animation du territoire, sur le plan de l'entraînement sportif ainsi que de la dynamique compétitive.
- 2) S'appuyer sur un réseau de clubs et de structures formant à la performance afin d'assurer une prise en charge quotidienne des sportifs.

L'action de la Ligue est centrée sur les espoirs, c'est à dire les skieurs finalistes des Championnats de France jeunes ou ayant réalisé un podium en Coupe de France jeune pour les catégories minimales à espoir.

La Ligue :

- 1) Favorise et accompagne le développement d'une démarche sportive dès le plus jeune âge au sein des clubs ;
- 2) Accompagne les clubs performance du territoire dans l'organisation d'actions en faveur de l'accès au haut-niveau ;
- 3) Dans le cas où un pôle espoir est ouvert, la Ligue pilote cette structure en collaboration financière et sportive avec la FFME, dans le cadre défini par la DTN ;
- 4) S'appuie sur les compétences d'un entraîneur qualifié ;
- 5) Sélectionne, constitue et anime une équipe régionale de ski-alpinisme

IV - RENOVER FEDERER

Objectifs :

- 1- Mettre en conformité, lors de sa plus proche assemblée générale, ses statuts lorsque les statuts types ont été modifiés ;
- 2- Optimiser et mutualiser les actions des comités territoriaux de son ressort, éventuellement en créant et coordonnant un groupement d'employeurs FFME sur son territoire ;
- 3- Réaliser, assurer le suivi et le respect des conventions de coopération territoriale avec chacun des comités territoriaux de son ressort et ce en déclinaison de celle la liant à la fédération

V - RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS

Objectifs :

- 1- S'engager dans des actions sport santé ;
- 2- Dynamiser les actions sécurité sur son territoire ;
- 3- Recueillir les difficultés, les bonnes pratiques pour les diffuser (REX, lettre prévention sécurité...)

5

- 4- Mettre en œuvre des actions de prévention contre toute forme de violence, et en particulier les violences sexuelles dans le sport, relayer toutes les campagnes nationales sur ces thèmes ;
- 5- A favoriser l'accueil de tous les publics ;
- 6- Relayer les campagnes relatives à une pratique éco-responsable et si possible les soutenir, les développer

Objectifs opérationnels

- Effectuer la démarche de contrôle de l'honorabilité de ses dirigeants et encadrants bénévoles dès qu'elle sera mise en œuvre via myFFME et accompagner les clubs et comités territoriaux dans cette démarche ;

VI- COMMUNIQUER

Objectifs :

- 1- Animation du site internet <http://www.ffme-rhone-alpes.com/> ;
- 2- Communiquer au travers des réseaux sociaux (Facebook, instagram) ;
- 3- Relayer les informations transmises par le national ;
- 4- Sensibiliser des licenciés et organisateurs d'évènements aux principes du développement durable en relayant des recommandations de conduite éco-responsable.